



Le berceau du Lac-Saint-Jean

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 578-2024 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET 2025 ET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION LOCALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, DE FOSSES SEPTIQUES, D'ORDURES, ET DE COLLECTE SÉLECTIVE, AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR TOUS LES COMPTES PASSÉS DUS

Avis de motion est par la présente donné par Mme Éliane Champigny, conseillère, que sera déposé, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement 578-2024 ayant pour objet d'établir le budget 2025 et de fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures, et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt pour tous les comptes passés dus.

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, la responsable de l'accès aux documents de la municipalité d'Hébertville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours du calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

Copie conforme (sous réserve des approbations)
donnée à Hébertville le 17 décembre 2024

Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier